

## Politique Environnementale

La politique environnementale de Groupe Côté Inox est l'engagement pour la prévention de la pollution, le respect des exigences légales et la promotion de l'amélioration continue. La politique est communiquée à tous les employés, sous-traitants et les fournisseurs de services. Elle est revue à chaque année lors de la revue de direction.

Le GCI vise à prévenir toute condition susceptible de nuire à l'environnement par le biais d'activités d'amélioration continue. Le GCI souhaite que son personnel s'approprie la politique et participe à son application à l'intérieur de ses murs mais aussi n'importe où ailleurs. Pour cela, GCI s'engage à :

- a) Mener ses activités dans le respect de l'environnement par l'application d'un Système de gestion environnementale conforme aux exigences de la norme ISO 14001-2004.
- b) Respecter le principe de prévention de la pollution.
- c) Se conformer aux exigences légales et autres, applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- d) Fournir un cadre pour l'établissement et la revue des cibles et objectifs environnementaux.
- e) Réaliser à intervalles planifiés des audits pour évaluer la performance du système de gestion environnementale.
- f) Évaluer régulièrement sa performance en environnement visant l'amélioration continue.
- g) Promouvoir la responsabilité environnementale auprès de ses fournisseurs, de ses sous-traitants, des employées et de leurs pairs.
- h) Cette politique est disponible au public.

Adopté par : Stéphane Côté, Directeur général

Date : 2013-03-01